

NATIONAL PONEY FRANÇAIS DE SELLE

20 au 24
AOUT
2025

FONTAINEBLEAU





SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	3
II.	PARTICIPATION AU NATIONAL	4
III.	ENGAGEMENTS	4
IV.	TOISE ET EXAMEN VETERINAIRE.....	4
V.	REGLEMENT GENERAL DE PARTICIPATION	6
1.	CADRE.....	6
2.	CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES.....	7
3.	DROIT A L'IMAGE.....	7
VI.	LES DIFFERENTS CHAMPIONNATS	8
	POULINIERES SUITEES ET POULINIERES SUITEES FACTEUR DE PFS	8
	FOALS.....	10
	FEMELLES ET MALES DE 1 AN	12
	MALES DE 2 ANS	14
	FEMELLES DE 2 ANS	17
	MALES DE 3 ANS	19
	FEMELLES DE 3 ANS	22
VII.	ANNEXES.....	25
1.	ANNEXE 1 - PROTOCOLE SUR LE STATUT OSTEO ARTICULAIRE POUR LES ETALONS	25
2.	ANNEXE 2 - TESTS GÉNÉTIQUES.....	27
3.	ANNEXE 3 - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ.....	28

I. INTRODUCTION

Le championnat de France du Poney Français de Selle, organisé par l'Association Nationale du Poney Français de Selle, se déroulera à Fontainebleau sur le Stade Equestre du Grand Parquet. Il a pour objectifs de :

- Caractériser les animaux selon les objectifs déterminés par le programme de sélection,
- Mettre en valeur et récompenser les meilleurs sujets,
- Inciter à la préparation du jeune poney afin de faciliter sa mise sur le marché,
- Favoriser les rencontres et les échanges entre les acteurs de la filière (éleveurs, valorisateurs, éleveurs, coacheurs, marchands...),
- Promouvoir la race Poney Français de Selle.

Les horaires définitifs seront disponibles sur internet la semaine précédant le concours sur le site : www.anpfs.com

Pour tout renseignement, une permanence téléphonique est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30 au 02 54 83 72 00.



Modifications 2025 – Règlement édité le 22 mai 2025



Règlement National 2025

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



II. PARTICIPATION AU NATIONAL

Un même poney n'a droit qu'à une seule participation par an dans une épreuve Nationale, que ce soit une épreuve dans sa race ou « toutes races ». Les poneys seront jugés à l'aide d'une grille de notation, spécifique à chaque catégorie, établie par l'ANPFS.

Un poney qui participe au National PFS a le droit de s'engager dans l'épreuve Label Dressage. Cependant aucune note obtenue lors du National ne sera reprise pour le calcul de sa moyenne dans l'épreuve Label Dressage et le poney devra de nouveau passer dans chacun des ateliers. Le poney sera exempté d'une nouvelle toise.

III. ENGAGEMENTS

Les engagements sont à effectuer via le site www.shf.eu avant le 4 août 2025. Au-delà de la date butoir, les engagements seront refusés et toute annulation d'engagement devra être réalisée avec certificat vétérinaire motivé, datant de moins d'une semaine, sans quoi l'engagement ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Les tarifs sont les suivants :

	Tarif	Demi-tarif adhérent ANPFS
Poulinières suitées	100€	50€
Foals	100€	50€
1 an	100€	50€
Femelles de 2 et 3 ans	100€	50€
Mâles de 2 et 3 ans	240€	120€
Approbation étalon	150 €	

Les tarifs sont appliqués automatiquement. Si votre adhésion n'est pas validée sur le site www.shf.eu, nous vous invitons à nous contacter.

IV. TOISE ET EXAMEN VETERINAIRE

Règles de bonne conduite

Sont autorisés dans la station de toise : le toiseur, le propriétaire du poney ou accompagnant et le secrétaire.

Ne sont pas tolérés les comportements suivants (toute infraction peut conduire à la disqualification) :

- Tout mauvais traitement à l'égard du poney,
- Toute provocation/agression/insulte, verbale, physique,
- Toute manœuvre visant à distraire ou tromper la vigilance de la personne en charge de la toise,
- Toute manœuvre visant à contourner la règle,
- Toute manœuvre mettant en danger la sécurité d'autrui.



Règlement National 2025

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



Présentation du poney à la toise

La non-présentation d'un poney au contrôle de la toise entraînera sa disqualification.

Les épreuves concernées par la toise sont les mâles et femelles de 1 an, 2 ans et 3 ans et les poulinières suitées facteur.

La toise sera effectuée par une personne habilitée par le Conseil d'Administration de l'ANPFS en présence d'un secrétaire et du propriétaire. Le poney doit être présenté d'aplomb et dans un port d'encolure naturel.

NB: Le présentateur du poney devra porter un casque, les mâles et femelles de 2 et 3 ans doivent être présentés en filet.

Le poney pourra être présenté 3 fois à la toise, accompagné à chaque fois de son livret :

- La première fois à son horaire,
- La seconde fois à la fin de la session de toisage des poneys engagés dans sa catégorie,
- La troisième et ultime au plus tard ½ heure après.

Aucun certificat de toisage ne sera pris en considération, seule la mesure réalisée sur place sera prise en compte. Le toiseur n'est pas tenu de signaler la taille ainsi établie à son engageur ou au concurrent concerné, mais simplement de préciser à quelle catégorie de taille le poney appartient.

Toise maximum par catégorie

Âge	Toise maximum
3 ans	148 cm non ferré (+1 cm ferré) <i>Toute mesure comprise entre 148,1 cm et 148,9 cm sera arrondie à 148,0 cm (idem pour les animaux ferrés + 1cm)</i>
Poulinières facteur	148 cm non ferré (+1 cm ferré) <i>Toute mesure comprise entre 148,1 cm et 148,9 cm sera arrondie à 148,0 cm (idem pour les animaux ferrés + 1cm)</i>
2 ans	148 cm non ferré (+1 cm ferré) <i>Toute mesure comprise entre 148,1 cm et 148,9 cm sera arrondie à 148,0 cm (idem pour les animaux ferrés + 1cm)</i>
1 an	143 cm non ferré (+1 cm ferré) <i>Toute mesure comprise entre 143,1 cm et 143,9 cm sera arrondie à 143,0 cm (idem pour les animaux ferrés + 1cm)</i>



Règlement National 2025

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



V. REGLEMENT GENERAL DE PARTICIPATION

1. Cadre

Le Championnat National du Poney Français de Selle vise à promouvoir les produits issus de l'élevage, ainsi que la qualité du travail des éleveurs. Il est attendu de l'ensemble des participants et des accompagnateurs de respecter l'éthique sportive propre aux concours d'équitation (voir [règlement FFE Général](#)). Ainsi, sont proscrits et passibles de sanctions ou éliminations immédiates, sur décision d'un comité désigné par le conseil d'administration de l'ANPFS :

- Tout comportement discriminant, par des agressions verbales ou physiques, ou par des propos insultants en raison de l'orientation sexuelle réelle ou supposée, des apparences ou capacités physiques, de la condition sociale, des opinions religieuses ou politiques,
- Toute attitude « raciste », xénophobe ou homophobe,
- Toute provocation, insulte ou toute incitation à la violence, sous quelque forme que ce soit,
- Toute agression verbale ou physique, sur quelque personne ou groupe de personnes que ce soit,
- Toute brutalité, cruauté et mauvais traitement à l'égard des chevaux et poneys. Le mauvais traitement peut se définir comme le fait d'infliger, intentionnellement ou non, une souffrance ou un inconfort inutile à un poney/ cheval,
- Toute manœuvre pour obtenir un avantage en détournant ou en contournant les dispositions du présent règlement : fausse déclaration, usage de faux, corruption...
- Toute atteinte aux biens d'autrui : vol, effraction, vandalisme, sabotage, détournement de fonds, escroquerie...
- Toute manœuvre, même si elle n'est pas explicitement contre la règle, mettant en danger la santé, la sécurité, l'équilibre des personnes ou des chevaux et poneys,
- Tout procédé tendant à rechercher un avantage en faisant condamner indûment l'autre ou à rompre l'égalité des chances : simulacres de blessures et tromperies ou distractions de la vigilance d'un officiel de compétition.

Règles d'utilisation du rond de longe :

- Le rond de longe est réservé en priorité aux poulinières suitées, 1, 2 et 3 ans. Nous vous remercions de ne pas y laisser un animal trop longtemps afin de permettre à tous une bonne utilisation,
- L'accès à ce rond de longe peut être interdit durant certaines épreuves afin d'empêcher la gêne occasionnée aux participants.



Règlement National 2025

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



2. Conditions administratives et sanitaires

Les poneys sont présentés à la toise portant leur numéro de tête, avec leur document d'accompagnement validé selon la législation en vigueur et portant mention des vaccinations obligatoires, attestant de leur vaccination contre la grippe équine et la rhinopneumonie.

NB : Depuis 2022, la vaccination contre la Rhinopneumonie est obligatoire, l'équidé devra avoir reçu à minima les deux injections de primovaccination (effectuées dans un intervalle de temps minimum de 21 jours et maximum de 60 jours). La dernière injection devra avoir été faite au minimum 7 jours avant le 1er jour de compétition.

L'organisation se réserve le droit d'interdire l'accès au terrain à un animal jugé non sain ou dangereux, de lui imposer de quitter le site ou encore de le placer en quarantaine. L'organisation se réserve le droit, à tout moment du championnat national, de convoquer un poney à une visite vétérinaire obligatoire. La non-présentation d'un poney à cette visite entraînera de fait sa disqualification.

3. Droit à l'image

En inscrivant leur(s) poney(s) au National du Poney Français de Selle, les propriétaires et/ou responsables légaux autorisent expressément l'Association Nationale du Poney Français de Selle (ANPFS) à capter, utiliser et diffuser, sans contrepartie financière, des photographies et vidéos prises pendant l'événement. Ces contenus pourront être exploités dans le cadre des actions de communication de l'ANPFS (supports imprimés, site internet, réseaux sociaux, etc.), d'archivage des éditions du National, ou encore à des fins d'analyse et d'étude zootechnique. Cette autorisation s'étend à toute utilisation non commerciale, dans le respect de l'image des participants et de leurs animaux.



Règlement National 2025

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



VI. Les différents championnats

POULINIÈRES SUITÉES ET POULINIÈRES SUITÉES FACTEUR DE PFS

Conditions de qualification

- Poulinières suitées : poulinières de 3 ans et plus, de race Poney Français de Selle, suitées d'un poulain de race Poney Français de Selle.
- Poulinières suitées facteurs de PFS : Poulinières de 3 ans et plus, de race Welsh toutes sections, New Forest, Connemara, Deutsches Reitpony, Dartmoor, Dutch Riding Horse Pony's, Landais, Connemara Part-Bred, Pottok, New Forest de croisement, Haflinger, Origine étrangère Poney, Fjord, Islandais, POET, Highland, ~~Origine Constatée*~~, SBS*, BWP*, DSA* (*issu d'au moins un reproducteur poney), et juments inscrites comme facteur, suitées d'un poulain de race PFS.

Seules seront admises les juments ayant porté leur poulain de l'année, non issu de transfert d'embryon, et dont le foal a obtenu une note supérieure ou égale à **15/20** en concours de modèle et allures local ou régional en 2025.

Les poulinières Poney Français de Selle devront être inscrites au programme d'élevage Poney Français de Selle. Les poulinières autres que Poney Français de Selle devront obligatoirement être inscrites à un programme d'élevage (celui de leur race ou de l'ANPFS.)

NB : Les poulinières et foals seront jugés lors de leurs championnats respectifs. Pour pouvoir concourir pour le championnat des foals, chaque poulain devra faire l'objet d'un engagement spécifique pour sa catégorie, distinct de celui de la poulinière.

L'engageur reste libre d'inscrire uniquement la poulinière, le foal, ou les deux selon son choix.

Administratif

À l'entrée du ring du modèle, un contrôle d'identification sera effectué sur la poulinière, l'éleveur devra se présenter avec le carnet de celle-ci, conforme et ses vaccinations à jour selon la législation en vigueur. L'organisation se réserve le droit d'interdire la participation à toute jument suitée d'un poulain né avant le 1er août 2025 dont la naissance ne serait pas déclarée.

Toise

Les poulinières suitées facteur de Poney Français de Selle seront toisées avant le début des épreuves. Elles ne devront pas dépasser la toise en vigueur (ref. page 5) sous peine de ne pas être admis à participer au concours. Aucun certificat de toisage ne sera pris en considération, seule la mesure réalisée sur place sera prise en compte.



Règlement National 2025

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



Présentation

- Présentateurs

Polo ou chemise ANPFS, pantalon blanc et chaussures fermées obligatoires.

Le port du casque est obligatoire pour tous les ateliers y compris la toise des poulinières facteur de PFS et recommandé lors des manipulations sur les terrains.

- Poulinières et poulains

Elles doivent être présentées suivies de leur poulain PFS de l'année, une personne tenant la mère, une autre tenant le poulain. La notation du foal faisant partie de la note de la mère, il convient que celui-ci soit suffisamment manipulé pour pouvoir être jugé à l'arrêt et en mouvement. Le poulain doit être tenu en longe pour des raisons de sécurité et la poulinière doit être présentée en main, en licol ou en filet. Ils doivent être dans un état suffisant, les pieds parés et les crins nattés.

Toute présentation non conforme d'un poney, que ce soit lors des épreuves ou lors du rappel, entraînera le non-versement de la prime à laquelle il pourrait éventuellement prétendre à l'issue du championnat.

Déroulement des épreuves

Pour le jugement du **modèle**, les juments seront vues à l'arrêt au tableau puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury.

Pour le jugement des **allures en liberté**, les poulinières sont attendues avec leur poulain à l'heure de leur passage près du rond d'Havrincourt où deux membres de l'équipe du rond viendront les récupérer pour les mener dans le rond.

Dans le rond, les poneys sont placés sous la responsabilité d'une équipe constituée par les organisateurs. Le propriétaire n'est pas admis dans l'enceinte du rond (sauf pour faire entrer et sortir la poulinière). Il délègue en toute connaissance de cause la responsabilité de son poney à l'organisation pendant le temps de la présentation dans le rond et il en accepte les risques.

A l'issue des deux ateliers, et au plus tard le lendemain de la fin des épreuves, il est procédé à un rappel du premier tiers du classement afin d'annoncer le classement définitif. Des récompenses sont attribuées aux lauréats, et des primes sont versées aux poneys éligibles en fin d'année. La non-présentation d'un poney au rappel s'il en fait partie entraînera l'annulation du versement des primes auxquelles il pourrait prétendre.

La première classée sera rappelée le vendredi 22 août 2025 lors de la soirée Mademoiselle PFS pour participer au championnat suprême femelle de la race.



Règlement National 2025

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



FOALS

Conditions de qualification

Poulains de race Poney Français de Selle nés en 2025, inscrits au programme d'élevage du Poney Français de Selle.

Les foals sont séparés en deux catégories : foals jeunes et foals âgés. Dans le cas où il y aurait un nombre important de participants, des catégories mâles et femelles pourront être ouvertes. Les catégories d'âge seront déterminées à la clôture des engagements.

Les foals doivent avoir obtenu au cours de l'année 2025 une moyenne générale supérieure ou égale à **15/20** lors d'un concours de modèle et allures local ou régional.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un poulain né avant le 1er août 2025 dont la déclaration de naissance ne serait pas effectuée.

***NB** : Les poulinières et foals seront jugés simultanément pour leurs championnats respectifs, par deux jurys distincts. Pour pouvoir concourir pour le championnat des foals, chaque poulain devra faire l'objet d'un engagement spécifique pour sa catégorie, distinct de celui de la poulinière.*

Administratif

Le poulain doit être présenté avec sa mère dont le livret est conforme et les vaccinations à jour selon la législation en vigueur. La déclaration de naissance devra accompagner le livret de la mère.

Présentation

- Présentateurs

Polo ou chemise ANPFS, pantalon blanc et chaussures fermées obligatoires.

Le port du casque est obligatoire pour tous les ateliers et recommandé lors des manipulations sur les terrains.

- Foals

Ils doivent être présentés à deux, l'une des personnes tenant la mère et l'autre le poulain. Le foal est présenté accompagné de sa mère. Celui-ci doit être suffisamment manipulé pour pouvoir être jugé à l'arrêt et en mouvement.

La poulinière est présentée en licol ou en filet, poulain et poulinière doivent être dans un état suffisant, les pieds parés, les crins nattés.

La présentation d'un poney en tenue non conforme, que ce soit lors des épreuves ou lors du rappel, entraînera le non-versement de la prime à laquelle il pourrait éventuellement prétendre à l'issue du championnat.

Déroulement des épreuves

Pour le jugement du **modèle**, les poulains seront vus à l'arrêt au tableau (tenus en longe) puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury.

Pour le jugement des **allures en liberté**, les poulinières sont attendues avec leur poulain à l'heure de leur passage près du rond d'Havrincourt où deux membres de l'équipe du rond viendront les récupérer pour les mener dans le rond.

Les poneys sont placés sous la responsabilité d'une équipe constituée par les organisateurs. Le propriétaire n'est pas admis dans l'enceinte du rond (sauf pour faire entrer et sortir la poulinière). Il délègue en toute connaissance de cause la responsabilité de son poney à l'organisation pendant le temps de la présentation dans le rond et il en accepte les risques.

A l'issue des deux ateliers, et au plus tard le lendemain de la fin des épreuves, il est procédé à un rappel du premier tiers du classement afin d'annoncer le classement définitif. Des récompenses sont attribuées aux lauréats, et des primes sont versées aux poneys éligibles en fin d'année. Les foals éligibles issus d'un étalon inscrit au programme Jeune Génétique en 2024 recevront une surprime. La non-présentation d'un poney au rappel s'il en fait partie entraînera l'annulation du versement des primes auxquelles il pourrait prétendre.

Le premier classé sera rappelé le vendredi 22 août 2025 lors de la soirée Mademoiselle PFS pour les femelles et le samedi 23 août 2025 lors de la soirée de l'Avenir pour les mâles, afin de participer aux championnats suprêmes de la race.





Règlement National 2025

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



FEMELLES ET MALES DE 1 AN

Conditions de qualification

Poulains de race Poney Français de Selle nés en 2024, inscrits au programme d'élevage du Poney Français de Selle.

Les femelles et mâles de 1 an doivent avoir obtenu au cours de l'année 2025 une moyenne générale supérieure ou égale à 15,5/20 lors d'un concours de modèle et allures local ou régional.

Administratif

Le poulain doit être présenté avec son livret conforme et vaccinations à jour selon la législation en vigueur.

Toise

Les femelles et mâles de 1 an seront toisés avant le début des épreuves. Ils ne devront pas dépasser la toise en vigueur (ref. page 5) sous peine de ne pas être admis à participer au concours. Aucun certificat de toisage ne sera pris en considération, seule la mesure réalisée sur place sera prise en compte.

Présentation

- Présentateurs

Polo ou chemise ANPFS, pantalon blanc et chaussures fermées obligatoires.

Le port du casque est obligatoire pour tous les ateliers y compris la toise et recommandé lors des manipulations sur les terrains.

- Yearling

Les poulains sont présentés en main, en licol ou en filet, dans un état suffisant, les pieds parés, les crins nattés. Ils sont tenus en longe pour le jugement du modèle.

La présentation d'un poney en tenue non conforme, que ce soit lors des épreuves ou lors du rappel, entraînera le non-versement de la prime à laquelle il pourrait éventuellement prétendre à l'issue du championnat.

Déroulement des épreuves

Les poneys seront jugés au **modèle**, à l'arrêt au tableau à 4 - 5 m. devant le jury, les antérieurs d'aplomb et le postérieur côté jury en arrière de la ligne d'aplomb, éveillés et attentifs, la tête normalement soutenue, le dos tendu, puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury. Le poney est tenu du côté gauche et appuyé dans sa démarche par une aide du même côté avec chambrière ou cravache.

Le jugement des **allures en liberté** s'effectue dans un rond d'Havrincourt. Les poneys seront présentés sans protection. Seules les cloches sont tolérées avec autorisation spéciale du jury pour blessure au glome, constatée à l'entrée.



Règlement National 2025

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



Les poneys sont placés sous la responsabilité d'une équipe constituée par les organisateurs. Le propriétaire n'est pas admis dans l'enceinte du rond (sauf pour faire entrer et sortir le poney). Il délègue en toute connaissance de cause la responsabilité de son poney à l'organisation pendant le temps de la présentation dans le rond et il en accepte les risques.

A l'issue des épreuves, et au plus tard le lendemain de la fin des épreuves, il est procédé à un rappel du premier tiers du classement afin d'annoncer le classement définitif. Des récompenses sont attribuées aux lauréats, et des primes sont versées aux poneys éligibles en fin d'année. La non-présentation d'un poney au rappel s'il en fait partie entraînera l'annulation du versement des primes auxquelles il pourrait prétendre.

Le premier classé sera rappelé le vendredi 22 août 2025 lors de la soirée Mademoiselle PFS pour les femelles et le samedi 23 août 2025 lors de la soirée de l'Avenir pour les mâles, afin de participer aux championnats suprêmes de la race.



Règlement National 2025

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



MALES DE 2 ANS

Conditions de qualification

Poneys de 2 ans race Poney Français de Selle, inscrits au programme d'élevage du Poney Français de Selle.

Les mâles de 2 ans doivent présenter deux testicules descendus et avoir obtenu au cours de l'année 2025 une moyenne générale supérieure ou égale à **15,5/20** lors d'un concours de modèle et allures local ou régional comportant un atelier de saut en liberté.

Administratif

Les poneys doivent être présentés avec leur livret conforme et vaccinations à jour selon la législation en vigueur.

Toise

Les mâles de 2 ans seront toisés avant le début des épreuves. Ils ne devront pas dépasser la toise en vigueur (ref. page 5) sous peine de ne pas être admis à participer au concours. Aucun certificat de toisage ne sera pris en considération, seule la mesure réalisée sur place sera prise en compte.

Présentation

- Présentateurs

Polo ou chemise ANPFS, pantalon blanc et chaussures fermées obligatoires.

Le port du casque est obligatoire pour tous les ateliers y compris la toise et recommandé lors des manipulations sur les terrains.

- Poneys

Lors des présentations en main, ils sont tenus en longe (et non en rênes) et en filet. Ils doivent être dans un état suffisant, les pieds parés ou ferrés et les crins nattés.

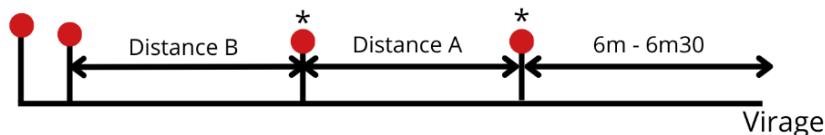
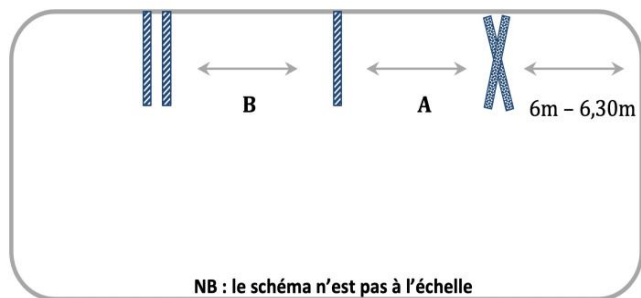
La présentation d'un poney en **tenue non conforme**, que ce soit lors des épreuves ou lors du rappel, entraînera le **non-versement de la prime** à laquelle il pourrait éventuellement prétendre à l'issue du championnat.

Déroulement des épreuves

- Saut en liberté

Dans le rond d'Havrincourt, les poneys sont jugés sur 6 à 8 sauts au maximum, le dispositif final est comme suit, les poneys débiteront par un enchaînement : croix - vertical - vertical, puis finiront leur passage sur un oxer en sortie de ligne. Les deux premiers obstacles sont des obstacles de réglage.

Les cotes maximales de l'obstacle en bout de ligne sont fixées en fonction de la taille du poney et des normes techniques ci-dessous. À la demande du jury, un obstacle peut être abaissé en cas de difficulté.



* La hauteur des obstacles de réglage est de 40 cm pour les poneys B et C et 60 cm pour les poneys D

		Poney B	Poney C	Poney D
Distances	Distance A	5,50 m	6,10 m	6,50 m
	Distance B	5,80 m	6,65 m	7,00 m
Côtes dernier obstacle de la ligne	Côtes dernier vertical	85 cm	90 cm	100 cm
	Côtes oxer	95 cm	100 cm	110 cm
	Largeur oxer	85 cm	95 cm	100 cm

Lors de la présentation à l'obstacle, seules les guêtres ouvertes aux antérieurs sont autorisées. Les protections postérieures sont interdites. Les cloches sont interdites, sauf autorisation spéciale du jury pour blessure au globe, constatée à l'entrée.

L'atelier de saut en liberté sera commenté au micro. Les origines de chaque participant seront mentionnées par le speaker et affichées de manière visible pour les spectateurs, facilitant ainsi la mise en valeur des lignées. À l'issue de chaque passage, les notes attribuées par le jury seront immédiatement annoncées.

• Allures en liberté

Les allures seront jugées en liberté lors d'un atelier spécifique. Les poneys seront présentés sans protection, exception faite de cloches, sous autorisation spéciale du jury pour blessure au globe, constatée à l'entrée.

Les poneys sont placés sous la responsabilité d'une équipe constituée par les organisateurs. Le propriétaire n'est pas admis dans l'enceinte du rond (sauf pour faire entrer et sortir le poney). Il délègue en toute connaissance de cause la responsabilité de son poney à l'organisation pendant le temps de la présentation dans le rond et il en accepte les risques.

• Modèle et allures en main

Les poneys seront jugés à l'arrêt au tableau à 4 - 5 m. devant le jury, les antérieurs d'aplomb et le postérieur côté jury en arrière de la ligne d'aplomb, éveillés et attentifs, la tête normalement soutenue, le dos tendu, puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury.

Le poney est tenu du côté gauche et appuyé dans sa démarche par une aide du même côté avec chambrière ou cravache. La présentation se termine comme elle a commencé, à l'arrêt.

• Appréciation globale de la classe

Les mâles de 2 ans pourront être vus par le jury avant le déroulement de l'épreuve de modèle pour une appréciation globale de l'ensemble de la classe. Tous les mâles de 2 ans sont présentés simultanément ou par groupe de 10 minimum.



Règlement National 2025

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



A l'issue des épreuves, et au plus tard le lendemain de la fin des épreuves, il est procédé à un rappel des mâles ayant obtenu leur approbation. Ces derniers seront attendus le samedi soir lors de la Soirée de l'Avenir. La non-présentation d'un poney au rappel s'il en fait partie entraînera l'annulation du versement des primes auxquelles il pourrait prétendre. Des récompenses sont attribuées aux lauréats, et des primes sont versées aux poneys éligibles en fin d'année. Le premier classé participera au championnat suprême mâle de la race qui se déroulera également pendant la soirée de l'Avenir.

Le reste du classement ne sera pas affiché, les propriétaires des mâles non rappelés pourront aller chercher leur protocole à l'accueil de la manifestation.

Les mâles approuvés pourront être repris en photographie au modèle (toillettés et nattés) pour les besoins de communication de l'ANPFS en lien avec l'événement. (cf. paragraphe « droit à l'image »).

Approbation

Conformément au règlement du livre généalogique du Poney Français de Selle, les mâles de 2 ans qui auront été sélectionnés par la commission d'élevage lors du concours National seront approuvés provisoirement pour l'année de leurs 3 ans pour produire en Poney Français de Selle. Les mâles issus d'un parent Origine Non Constatée ne pourront pas prétendre à une approbation quel que soit leur classement.

Un dispositif de « bonus génétique » est mis en place et aura pour objectif de soutenir le travail de sélection sur la voie femelle. Il donnera un avantage (maximum de 0,2 point sur la moyenne générale) aux entiers issus des souches maternelles de qualité, fortement testées en compétition. Le calcul de ce bonus est détaillé au lien suivant : <https://www.anpfs.com/bonus-genetique/>

Pour que cette approbation soit confirmée à 3 ans, ils devront être présentés au concours national des 3 ans mâles de la race sans obligation de participer aux épreuves qualificatives et participer à l'éventuelle session de testage sauf exception (voir article 3-2-1 du Règlement du Livre Généalogique PFS).

Les poneys présents au testage devront fournir :

- L'interprétation du CIRALE de l'ensemble des radios selon le protocole 2002 d'examen radiographique de l'appareil locomoteur des chevaux qualifiés, établi par le Pr. JM DENOIX (CIRALE) (détaillé en Annexe 1).
- Avoir fourni les résultats des tests génétiques, conformément aux dispositions de l'Annexe 2

Tous les mâles de 2 et 3 ans, dont le propriétaire a fait les démarches pour obtenir l'approbation PFS, seront automatiquement intégrés au programme Jeune Génétique. **Dans la cadre de ce programme, le propriétaire n'aura aucun droit de regard sur le compte rendu zootechnique des juges du National et des experts du testage sur son étalon** (compte-rendu qui fera l'objet d'une publication)



Règlement National 2025

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



FEMELLES DE 2 ANS

Conditions de qualification

Femelles de 2 ans de race Poney Français de Selle, inscrites au livre généalogique et au programme d'élevage du Poney Français de Selle

Les pouliches de 2 ans doivent avoir obtenu au cours de l'année 2025 une moyenne générale supérieure ou égale à **15/20** lors d'un concours de modèle et allures local ou régional comportant un atelier de saut en liberté.

Administratif

Les poneys doivent être présentés avec leur livret conforme et vaccinations à jour selon la législation en vigueur.

Toise

Les femelles de 2 ans seront toisées avant le début des épreuves. Ils ne devront pas dépasser la toise en vigueur (ref. page 5) sous peine de ne pas être admis à participer au concours. Aucun certificat de toisage ne sera pris en considération, seule la mesure réalisée sur place sera prise en compte.

Présentation

- Présentateurs

Polo ou chemise ANPFS, pantalon blanc et chaussures fermées obligatoires.

Le port du casque est obligatoire pour tous les ateliers y compris la toise et recommandé lors des manipulations sur les terrains.

- Pouliches

Lors des présentations en main, elles sont tenues en longe (et non en rênes) et en filet. Elles doivent être dans un état suffisant, les pieds parés ou ferrés et les crins nattés.

La présentation d'un poney en **tenue non conforme**, que ce soit lors des épreuves ou lors du rappel, entraînera le **non-versement de la prime** à laquelle il pourrait éventuellement prétendre à l'issue du championnat.

Déroulement des épreuves

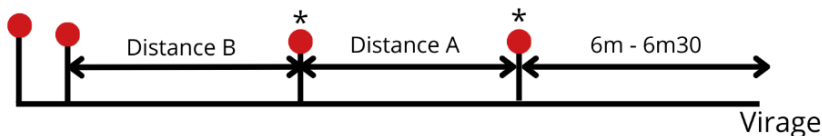
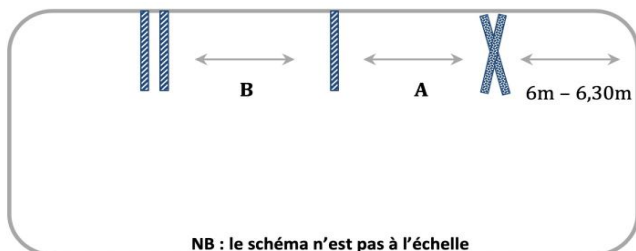
- **Saut en liberté**

Dans le rond d'Havrincourt, les poneys sont jugés sur 6 à 8 sauts au maximum, le dispositif final est comme suit, les poneys débiteront par un enchaînement : croix - vertical - vertical, puis finiront leur passage sur un oxer en sortie de ligne. Les deux premiers obstacles sont des obstacles de réglage. Les cotes maximales de l'obstacle en bout de ligne sont fixées en fonction de la taille du poney et des normes techniques ci-dessous. À la demande du jury, un obstacle peut être abaissé en cas de difficulté.

Lors de la présentation à l'obstacle, seules les guêtres ouvertes aux antérieurs sont autorisées. Les protections postérieures sont interdites. Les cloches sont interdites, sauf autorisation spéciale du jury pour blessure au globe, constatée à l'entrée.

Lors de l'épreuve de saut en liberté, chaque passage sera commenté au micro afin de permettre au public de mieux comprendre les qualités observées chez les poneys. Les origines de chaque participant seront affichées de manière visible pour les spectateurs, facilitant ainsi

la mise en valeur des lignées. À l'issue de chaque passage, les notes attribuées par le jury seront immédiatement annoncées.



* La hauteur des obstacles de réglage est de 40 cm pour les poneys B et C et 60 cm pour les poneys D

		Poney B	Poney C	Poney D
Distances	Distance A	5,50 m	6,10 m	6,50 m
	Distance B	5,80 m	6,65 m	7,00 m
Côtes dernier obstacle de la ligne	Côtes dernier vertical	85 cm	90 cm	100 cm
	Côtes oxer	95 cm	100 cm	110 cm
	Largeur oxer	85 cm	95 cm	100 cm

• Allures en liberté

Les allures seront jugées en liberté lors d'un atelier spécifique. Les poneys seront présentés sans protection, exception faite de cloches, sous autorisation spéciale du jury pour blessure au globe, constatée à l'entrée.

Les poneys sont placés sous la responsabilité d'une équipe constituée par les organisateurs. Le propriétaire n'est pas admis dans l'enceinte du rond (sauf pour faire entrer et sortir le poney). Il délègue en toute connaissance de cause la responsabilité de son poney à l'organisation pendant le temps de la présentation dans le rond et il en accepte les risques.

• Modèle et allures en main

Les poneys seront jugés à l'arrêt au tableau à 4 - 5 m. devant le jury, les antérieurs d'aplomb et le postérieur côté jury en arrière de la ligne d'aplomb, éveillés et attentifs, la tête normalement soutenue, le dos tendu, puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury. Le poney est tenu du côté gauche et appuyé dans sa démarche par une aide du même côté avec chambrière ou cravache. La présentation se termine comme elle a commencé, à l'arrêt.

Un dispositif de « bonus génétique » est mis en place et aura pour objectif de soutenir le travail de sélection sur la voie femelle. Il donnera un avantage (maximum de 0,2 point sur la moyenne générale) aux femelles issues des souches maternelles de qualité, fortement testées en compétition. Le calcul de ce bonus est détaillé au lien suivant : <https://www.anpfs.com/bonus-genetique/>

A l'issue des épreuves, et au plus tard le lendemain de la fin des épreuves, il est procédé à un rappel du premier tiers du classement afin d'annoncer le classement définitif. Les trois premières poulches seront rappelées à la soirée Trophées Mademoiselle PFS et la 1^{ère} participera au Championnat suprême femelle de la race qui se tiendra en même temps, le 22 août 2025. Des récompenses sont attribuées aux lauréates, et des primes sont versées aux poneys éligibles en fin d'année. La non-présentation d'un poney au rappel s'il en fait partie entraînera l'annulation du versement des primes auxquelles il pourrait prétendre.



Règlement National 2025

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



MALES DE 3 ANS

Conditions de qualification

Poneys de 3 ans de race Poney Français de Selle, inscrits au programme d'élevage du Poney Français de Selle.

Les mâles de 3 ans doivent présenter deux testicules descendus et avoir obtenu au cours de l'année 2025 une moyenne générale supérieure ou égale à **15,5/20** lors d'un concours de modèle et allures local ou régional comportant un atelier de saut en liberté.

Présentation

- Présentateurs

Polo ou chemise ANPFS, pantalon blanc et chaussures fermées obligatoires.

Le port du casque est obligatoire pour tous les ateliers y compris la toise et recommandé lors des manipulations sur les terrains.

Pour la présentation sous la selle, le cavalier doit être en tenue de concours et porter une veste ou un polo ANPFS, et porter une bombe aux normes de sécurité en vigueur. Le cavalier doit être titulaire d'une assurance le couvrant pour les risques liés à la pratique de l'équitation. Si le cavalier n'est pas détenteur d'une licence fédérale, il lui revient de garantir les risques inhérents à cette présentation montée.

- Poneys

Lors des présentations en main, ils sont tenus en longe (et non en rênes) et en filet. Ils doivent être dans un état suffisant, les pieds parés ou ferrés et les crins nattés.

Lors de l'atelier sous la selle :

- Sont autorisés les mors : simple, olive, verdun et à aiguille. Le mors peut être droit, simple brisure ou double brisure. Le filet doit comporter une muserolle française bien ajustée ou pas de muserolle. Toute dérogation motivée devra être demandée au moins 48h avant le début de l'épreuve, la commission d'élevage statuera dans l'intérêt de l'équidé. Le port de la cravache est autorisé.
- Sont interdits, les utilisations de stick et d'éperons et tout type d'enrênement.

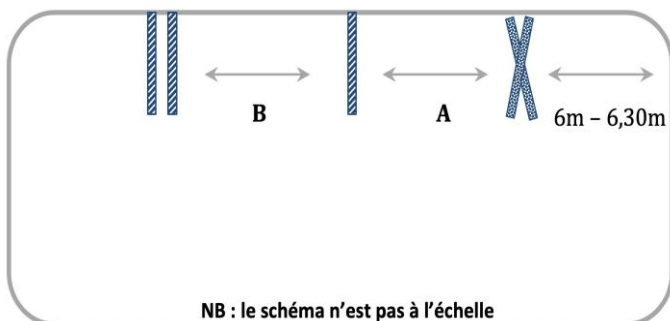
La présentation d'un poney en tenue non conforme, que ce soit lors des épreuves ou lors du rappel, entraînera le non-versement de la prime à laquelle il pourrait éventuellement prétendre à l'issue du championnat.

Déroulement des épreuves

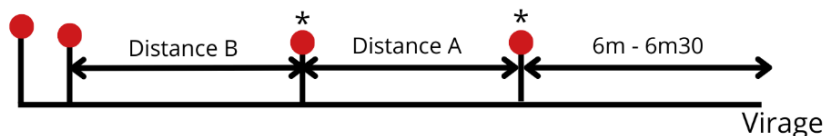
- Saut en liberté

Dans le rond d'Havrincourt, les poneys sont jugés sur 6 à 8 sauts au maximum, le dispositif final est comme suit, les poneys débiteront par un enchaînement : croix - vertical - vertical, puis finiront leur passage sur un oxer en sortie de ligne. Les deux premiers obstacles sont des obstacles de réglage. Les cotes maximales de l'obstacle en bout de ligne sont fixées en fonction de la taille du poney et des normes techniques ci-dessous. À la demande du jury, un obstacle peut être abaissé en cas de difficulté. **Lors de l'épreuve de saut en liberté, chaque passage sera commenté au micro afin de permettre au public de mieux comprendre les qualités observées chez les poneys. Les origines de chaque participant seront affichées de**

manière visible pour les spectateurs, facilitant ainsi la mise en valeur des lignées. À l'issue de chaque passage, les notes attribuées par le jury seront immédiatement annoncées.



NB : le schéma n'est pas à l'échelle



* La hauteur des obstacles de réglage est de 40 cm pour les poneys B et C et 60 cm pour les poneys D

		Poney B	Poney C	Poney D
Distances	Distance A	5,60 m	6,20 m	6,60 m
	Distance B	6,00 m	6,80 m	7,20 m
Côtes dernier obstacle de la ligne	Côtes dernier vertical	90 cm	100 cm	110 cm
	Côtes oxer	100 cm	105 cm	115 cm
	Largeur oxer	90 cm	100 cm	110 cm

Lors de la présentation à l'obstacle, seules les guêtres ouvertes aux antérieurs sont autorisées. Les protections postérieures sont interdites. Les cloches sont interdites, sauf autorisation spéciale du jury pour blessure au globe, constatée à l'entrée.

Les poneys sont placés sous la responsabilité d'une équipe constituée par les organisateurs, le propriétaire n'est pas admis dans le rond. Il délègue en toute connaissance de cause la responsabilité de son poney à l'organisation pendant le temps de la présentation dans le rond et il en accepte les risques.

- Allures sous la selle

Les poneys sont jugés en pelotons de 3 ou 4 poneys de tailles voisines. Ils sont jugés aux trois allures et aux deux mains. Les cavaliers doivent veiller au respect des distances entre les poneys et prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité de tous.

Le jury se réserve la possibilité d'arrêter un poney qui se révélerait dangereux.

- Modèle et allures en main

Les poneys seront jugés à l'arrêt au tableau à 4 - 5 m. devant le jury, les antérieurs d'aplomb et le postérieur côté jury en arrière de la ligne d'aplomb, éveillés et attentifs, la tête normalement soutenue, le dos tendu, puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury.

Le poney est tenu du côté gauche et appuyé dans sa démarche par une aide du même côté avec chambrière ou cravache. La présentation se termine comme elle a commencé, à l'arrêt.

- ~~Appréciation globale de la classe~~

~~Les mâles de 3 ans pourront être vus par le jury avant le déroulement de l'épreuve de modèle pour une appréciation globale de l'ensemble de la classe. Tous les mâles de 3 ans sont présentés simultanément ou par groupe de 10 minimum.~~



Règlement National 2025

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



A l'issue des épreuves, et au plus tard le lendemain de la fin des épreuves, il est procédé à un rappel des mâles ayant obtenu leur approbation et ces derniers seront attendus le samedi soir lors de la Soirée de l'Avenir. **Le premier classé participera au Championnat suprême de la race qui aura lieu pendant cette soirée.** La non-présentation d'un poney au rappel s'il en fait partie entraînera l'annulation du versement des primes auxquelles il pourrait prétendre. Des récompenses sont attribuées aux lauréats, et des primes sont versées aux poneys éligibles en fin d'année.

Le reste du classement ne sera pas affiché, les propriétaires des mâles non rappelés pourront aller chercher leur protocole à l'accueil de la manifestation.

Les mâles approuvés pourront être repris en photographie au modèle (toillettés et nattés) pour les besoins de communication de l'ANPFS en lien avec l'événement. (cf. paragraphe « droit à l'image »).

Approbation

Conformément au règlement du livre généalogique du Poney Français de Selle, les mâles de 3 ans qui auront été sélectionnés par la commission d'agrément lors du concours National seront admis à participer au testage des étalons Poney Français de Selle de 3 ans (à l'exception des mâles de taille B ou moins). Ce testage aura lieu les 3, 4 et 5 octobre 2025 au Pôle du Cheval et de l'Âne de Lignières (18). Le coût du testage 2025 est fixé à **300€** par étalon, boxe du vendredi et samedi soir inclus. **Dans le cas où le propriétaire ne souhaite pas obtenir l'approbation PFS pour son mâle, la participation au testage ne s'applique pas.**

Les mâles issus d'un parent Origine Non Constatée ne pourront pas prétendre à une approbation quel que soit leur classement.

Un dispositif de « bonus génétique » est mis en place et aura pour objectif de soutenir le travail de sélection sur la voie femelle et donnera un avantage (maximum de 0,2 point sur la moyenne générale) aux entiers issus des souches maternelles de qualité, fortement testées en compétition. Le calcul de ce bonus est détaillé au lien suivant : <https://www.anpfs.com/bonus-genetique/>

Mâles approuvés à 2 ans

Les mâles ayant obtenu leur approbation à 2 ans doivent obligatoirement se présenter à 3 ans sauf exception (voir article 3-2-1 du Règlement Livre Généalogique PFS).

Les poneys présents au testage devront fournir :

- L'interprétation du CIRALE de l'ensemble des radios selon le protocole 2002 d'examen radiographique de l'appareil locomoteur des chevaux qualifiés, établi par le Pr. JM DENOIX (CIRALE) (détaillé en Annexe 1).
- Avoir fourni les résultats des tests génétiques, conformément aux dispositions de l'Annexe 2.

Les jeunes poneys verront leur approbation définitive au livre généalogique du Poney Français de Selle validée à l'issue de cette session de testage. **Tous les mâles de 2 et 3 ans, dont le propriétaire a fait les démarches pour obtenir l'approbation PFS, seront automatiquement intégrés au programme Jeune Génétique. Dans la cadre de ce programme, le propriétaire n'aura aucun droit de regard sur le compte rendu zootechnique des juges du National et des experts du testage sur son étalon (compte-rendu qui fera l'objet d'une publication).**



Règlement National 2025

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



FEMELLES DE 3 ANS

Conditions de qualification

Femelles de 3 ans de race Poney Français de Selle, inscrites au livre généalogique et au programme d'élevage du Poney Français de Selle.

Les femelles de 3 ans doivent avoir obtenu au cours de l'année 2025 une moyenne générale supérieure ou égale à **15/20** lors d'un concours de modèle et allures local ou régional comportant un atelier de saut en liberté.

Présentation

- Présentateurs

Polo ou chemise ANPFS, pantalon blanc et chaussures fermées obligatoires.

Le port du casque est obligatoire pour tous les ateliers y compris la toise et recommandé lors des manipulations sur les terrains.

Pour la présentation sous la selle, le cavalier doit être en tenue de concours et porter une veste, ou un polo ANPFS, et porter une bombe aux normes de sécurité en vigueur. Le cavalier doit être titulaire d'une assurance le couvrant pour les risques liés à la pratique de l'équitation. Si le cavalier n'est pas détenteur d'une licence fédérale, il lui revient de garantir les risques inhérents à cette présentation montée.

- Poneys

Lors des présentations en main, elles sont tenues en longe (et non en rênes) et en filet. Elles doivent être dans un état suffisant, les pieds parés ou ferrés et les crins nattés.

Lors de l'atelier sous la selle :

- Sont autorisés les mors : simple, olive, verdun et à aiguille. Le mors peut être droit, simple brisure ou double brisure. Le filet doit comporter une muserolle française bien ajustée ou pas de muserolle. Toute dérogation motivée devra être demandée au moins 48h avant le début de l'épreuve, la commission d'élevage statuera dans l'intérêt de l'équidé. Le port de la cravache est autorisé.
- Sont interdits, les utilisations de stick et d'éperons et tout type d'enrênement.

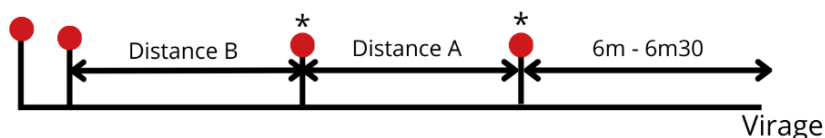
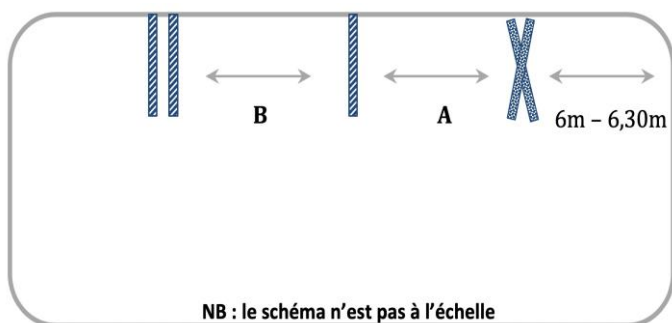
La présentation d'un poney en tenue non conforme, que ce soit lors des épreuves ou lors du rappel, entraînera le non-versement de la prime à laquelle il pourrait éventuellement prétendre à l'issue du championnat.

Déroulement des épreuves

- Saut en liberté

Dans le rond d'Havrincourt, les poneys sont jugés sur 6 à 8 sauts au maximum, le dispositif final est comme suit, les poneys débiteront par un enchaînement : croix - vertical - vertical, puis finiront leur passage sur un oxer en sortie de ligne. Les deux premiers obstacles sont des obstacles de réglage. Les cotes maximales de l'obstacle en bout de ligne sont fixées en fonction de la taille du poney et des normes techniques ci-dessous. À la demande du jury, un obstacle peut être abaissé en cas de difficulté.

Lors de l'épreuve de saut en liberté, chaque passage sera commenté au micro afin de permettre au public de mieux comprendre les qualités observées chez les poneys. Les origines de chaque participant seront affichées de manière visible pour les spectateurs, facilitant ainsi la mise en valeur des lignées. À l'issue de chaque passage, les notes attribuées par le jury seront immédiatement annoncées.



* La hauteur des obstacles de réglage est de 40 cm pour les poneys B et C et 60 cm pour les poneys D

		Poney B	Poney C	Poney D
Distances	Distance A	5,60 m	6,20 m	6,60 m
	Distance B	6,00 m	6,80 m	7,20 m
Côtes dernier obstacle de la ligne	Côtes dernier vertical	90 cm	100 cm	110 cm
	Côtes oxer	100 cm	105 cm	115 cm
	Largeur oxer	90 cm	100 cm	110 cm

Lors de la présentation à l'obstacle, seules les guêtres ouvertes aux antérieurs sont autorisées. Les protections postérieures sont interdites. Les cloches sont interdites, sauf autorisation spéciale du jury pour blessure au globe, constatée à l'entrée.

Les poneys sont placés sous la responsabilité d'une équipe constituée par les organisateurs. Le propriétaire n'est pas admis dans l'enceinte du rond (sauf pour faire entrer et sortir le poney). Il délègue en toute connaissance de cause la responsabilité de son poney à l'organisation pendant le temps de la présentation dans le rond et il en accepte les risques.

- **Allures sous la selle**

Les poneys sont jugés en pelotons de 3 ou 4 poneys de tailles voisines. Ils sont jugés aux trois allures et aux deux mains. Les cavaliers doivent veiller au respect des distances entre les poneys et prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité de tous. Le jury se réserve la possibilité d'arrêter un poney qui se révélerait dangereux.

- **Modèle et allures en main**

Les poneys seront jugés à l'arrêt au tableau à 4 - 5 m. devant le jury, les antérieurs d'aplomb et le postérieur côté jury en arrière de la ligne d'aplomb, la tête normalement soutenue, attentifs et éveillés, le dos tendu, puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury. Le poney est tenu du côté gauche et appuyé dans sa démarche par une aide du même côté avec chambrière ou cravache. La présentation se termine comme elle a commencé, à l'arrêt.

A l'issue des épreuves, et au plus tard le lendemain de la fin des épreuves, il est procédé à un rappel du premier tiers du classement afin d'annoncer le classement définitif, les trois



Règlement National 2025

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



premières pouliches seront rappelées à la soirée Trophées Mademoiselle PFS et la première classée participera au championnat suprême femelle de la race organisé pendant cette soirée. Des récompenses sont attribuées aux lauréats, et des primes sont versées aux poneys éligibles en fin d'année. La non-présentation d'un poney au rappel s'il en fait partie entraînera l'annulation du versement des primes auxquelles il pourrait prétendre.

Lors de la présentation à l'obstacle, seules les guêtres ouvertes aux antérieurs sont autorisées. Les protections postérieures sont interdites. Les cloches sont interdites, sauf autorisation spéciale du jury pour blessure au glome, constatée à l'entrée.

Un dispositif de « bonus génétique » est mis en place et aura pour objectif de soutenir le travail de sélection sur la voie femelle et donnera un avantage (maximum de 0,2 point sur la moyenne générale) aux femelles issues des souches maternelles de qualité, fortement testées en compétition. Le calcul de ce bonus est détaillé au lien suivant : <https://www.anpfs.com/bonus-genetique/>

VII. ANNEXES

1. ANNEXE 1 - PROTOCOLE SUR LE STATUT OSTEO ARTICULAIRE POUR LES ETALONS

PROTOCOLE

Les propriétaires feront procéder à l'examen radiographique de leurs chevaux par le vétérinaire de leur choix.

Chaque cliché réalisé devra porter les éléments d'identification suivants : nom du cheval, nom de son propriétaire, date d'examen, identité du vétérinaire.

Ils devront être de qualité suffisante pour permettre une lecture fiable ; sinon ils devront être refaits afin d'obtenir un dossier radiographique complet pour chaque cheval.

Pour être examinés les dossiers devront être d'emblée complets.

Matériel nécessaire

- Détomidine (DOMOSÉDAN N.D) ou équivalent pour la sédation d'animaux difficiles à manipuler
- 1 appareil portatif pouvant produire 70 kV et 12 mAs en moins de 0.4 seconde
- 1 couple film- écran assez sensible : Ecran Quanta fast détail - film Cronex 4 ou couple équivalent T mat G-Lanex médium ou fast ; écran T8-film XD
- 6 à 10 cassettes équipées d'écrans
- 1 grille rapport 8 ou 6, lames parallèles (pour les pieds de face)
- Cales de positionnement (face et profil du pied)
- Tabliers et gants de protection anti – X
- Savon neutre (colmatage des lacunes de la fourchette pour les pieds de face)
- Matériel d'identification (nom du vétérinaire, du cheval, côté D ou G) ; mettre toujours les lettres D et G du côté latéral sur les clichés de face.

Contention des animaux

- Sédation si nécessaire
- 2 aides minimums
- Tord-nez

Locaux (adapter aux circonstances locales)

- 1 local A minimum 5m X 6m, sol plan régulier accessible aux chevaux
- 1 local B permettant l'obscurité complète, à proximité du local A pour le chargement et le déchargement des cassettes. Les films peuvent être stockés dans des boîtes étanches à la lumière et développés ensemble dans un deuxième temps. Dans ce cas, faire attention à l'identification des chevaux.
- 1 alimentation en 220 volts non saturée.

Prise de clichés

Pour opérer dans de bonnes conditions de calme et de décontraction, indispensables à la qualité des clichés et à la radioprotection du personnel, la durée nécessaire à la réalisation des 12 clichés sur un cheval peut être évaluée à 45 mn. Il semble peu opportun d'envisager de faire l'examen de plus de 10 chevaux par jour. Il peut être souhaitable de disposer sur place d'un maréchal-ferrant pour déferer et commencer la préparation des pieds antérieurs

Déroulement des opérations

- Le développement se fera si possible, dans une clinique vétérinaire (ou un site hospitalier ou dans une clinique humaine) pourvu d'une développeuse automatique ;
- Les clichés radiographiques seront à adresser, pour lecture et interprétation, au CIRALE.

Si le développement peut se faire sur place, et si les clichés sont insuffisants ou si des anomalies radiographiques sont constatées, des incidences complémentaires pourront être à nouveau réalisées sur les régions anatomiques correspondantes.

Pour des raisons économiques, l'obtention des 14 prises de vue peut se faire sur 8 à 10 films de format 24X30 (ou 30X40).

RÉGIONS	INCIDENCES	FILM 24X30	
Pieds antérieurs	Face	1 (D + G)	
	Profil	1 Gauche (pied + boulet)	1 Droit (pied + boulet)
Boulets antérieurs	Profil		
Carpes	Face	1 (Droite + Gauche)	
Doigts postérieurs	Profil	1 ou 2	
Jarrets	Profil	1 ou 2	
Grassets	Profil (ou incidence oblique caudo latérale)	2	

Quand 2 prises de vue sont réalisées sur le même film, protéger la plage non exposée avec un cache en plomb.



Règlement National 2025

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



2. ANNEXE 2 - TESTS GÉNÉTIQUES

La réalisation des tests est obligatoire selon les modalités fixées ci-dessous pour finaliser l'approbation ou l'autorisation d'un étalon, quel que soit le résultat. Le test doit être réalisé sur un échantillon sanguin.

La seule fourniture des résultats est suffisante. Un test positif ne sera pas synonyme d'exclusion de l'étalon. Il appartient aux propriétaires de prendre les dispositions nécessaires par rapport à un sujet détecté porteur.

Les résultats doivent être communiqués à l'ANPFS par le propriétaire de l'étalon et/ou l'éta lonnier. Ils seront diffusés par l'ANPFS et ses partenaires.

En cas de refus de test et/ou de communication des résultats, l'approbation ou l'autorisation ne sera pas délivrée à l'étalon.

1. PSSM1 :

Le test de dépistage de la PSSM1 est obligatoire pour tous les nouveaux étalons.

2. Myotonie :

Le test de dépistage de la myotonie est obligatoire à partir de la saison de monte 2024 pour tous les étalons ayant dans leur pedigree, sur 5 générations, un ascendant porteur de la myotonie. Sont dispensés de ce test les étalons dont chacun des parent(s) issu(s) d'un ascendant porteur de la myotonie a lui-même été testé « non porteur ».

3. Test de la taille :

Le test relatif au gène de la taille (LCORL) est demandé pour tous les candidats étalons ayant dans leur pedigree, sur 3 générations, un ascendant de type « cheval ». L'objectif est d'optimiser les informations à disposition des éleveurs sur la taille au garrot des poneys.



Règlement National 2025

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



3. ANNEXE 3 - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Les participants au National PFS sont informés par les organisateurs que le service de gardiennage ne concerne ni les chevaux, ni les véhicules, ni le matériel appartenant ou confié à ceux-ci. De ce fait, et pendant toute la durée de la manifestation, leurs chevaux, matériels et véhicules (ci-après dénommés « biens ») restent sous leur propre garde. Ils sont donc entièrement responsables de tous les dommages, quelles que soient l'origine et la nature, pouvant survenir à leurs biens ainsi que tous les dommages pouvant être causés aux tiers du fait de leurs biens.

Les risques d'incendie, les pertes et les dommages restent entièrement à la charge du participant. Les opérations d'embarquement ou de débarquement ou toutes autres opérations similaires sont faites pour le compte, aux frais, risques et périls du participant. Il en est de même pour les dommages, quelles que soient l'origine et la nature, causés ou subis par le personnel et auxiliaires et, d'une façon générale, par toute personne leur offrant un concours à quelque titre que ce soit.

En conséquence, tous les participants doivent impérativement prévoir la surveillance de leurs biens pendant toute la durée de leur présence sur le site de la manifestation et veiller à ce que leurs assurances personnelles, notamment Responsabilité Civile, Automobile, Individuelle Accident, Maladie, Tous Risques, Mortalité, etc. soient en cours de validité et couvrent bien les différents risques auxquels ils se trouvent exposés du fait de leur participation.

Il est bien entendu que les organisateurs, leurs prestataires, commissaires, personnels salariés ou non, intervenant à quelque titre que ce soit, ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des dommages pouvant survenir aux participants, à leurs personnels et à leurs biens, en cas d'accidents, de maladies et autres dommages survenus aux chevaux ou causés par eux à des tiers.

En cas de réservation de boxes, le participant déclare en accepter les risques inhérents, ainsi qu'à y exercer une surveillance adaptée, le tout sous sa seule responsabilité. Il est également obligatoire de respecter la répartition des boxes.

Les organisateurs conseillent aux participants de contracter pour chaque poney participant aux épreuves d'élevage une assurance RCPE (Responsabilité civile Propriétaire d'Equidé) qui seule peut couvrir les éventuels dommages causés à autrui par les dits poneys. Outre l'assurance RCPE, le cavalier des poneys présentés montés doit être couvert par une assurance garantissant les risques liés à la compétition équestre. L'assurance liée à la licence fédérale couvre ces risques. Si le cavalier n'est pas détenteur d'une licence fédérale, il lui revient de garantir les risques inhérents à cette présentation montée.